REPUBLIQUE FRANÇAISE

Publié par : juridique
Date de dépôt : 24/06/2025
Date de retrait : 24/08/2025

COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.
POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAULT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.
ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n° **N° D2025-119**

Objet **DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA LUTTE CONTRE LES DECHARGES SAUVAGES**

Exposé des motifs :

La vidéo protection est essentielle à la sécurité du quotidien des administrés Venellois et des usagers de l'espace public. Depuis 2011, date de l'installation du système de vidéo protection et du centre de supervision urbain sur la commune de Venelles, le dispositif a pu prouver son efficacité sur de nombreuses interventions. Parmi les infractions récurrentes auxquelles la Ville est confrontée, on trouve notamment les dépôts sauvages. Ceux-ci, souvent sans auteur identifié, engendrent non seulement des conséquences pécuniaires pour la commune mais également de gros problèmes de salubrité. Il a d'ailleurs été constaté une forte augmentation de mauvais comportements venant des usagers sur ces cinq dernières années.

Afin de pouvoir identifier et sanctionner les auteurs de ces dépôts sauvages, il est proposé de placer un équipement de vidéo protection sur les sites où les incivilités ont été constatées notamment les points d'apport volontaire.
Pour 2025, la Mairie de Venelles axe donc sa demande sur l'acquisition d'une caméra de vidéo protection pour lutter contre les dépôts sauvages.
Le coût estimatif de cette acquisition est de 11 602.98 € HT.

Accusé de réception en préfecture
013-211300136-20250623-DM2025_0119-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Pour cette opération, la Métropole, via le dispositif de soutien à l'acquisition et l'installation d'outils pour lutter contre les dépôts sauvages de la Métropole Aix-Marseille-Provence, peut participer à hauteur de 50 %.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Montant des dépenses	11 602.98 € HT
Financement de la Métropole (50 %)	5 801.49 € HT
Financement de la Région (30%)	3 480.89 € HT
Part à la charge de la Commune (20 %)	2 320.60 € HT

Visas:

Ouï l'exposé des motifs rapporté ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Agenda 2030 de la commune et notamment le défi 6 « Lutter contre les pollutions ».

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération,
- **DE SOLLICITER** l'aide de la Métropole, au titre de l'aide au soutien à l'acquisition et l'installation d'outils pour lutter contre les dépôts sauvages de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES

25 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 ABSTENTIONS : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Certifié affiché du ..... au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN

MAIRIE DE VENELLES 13770

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_0119-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025